

Envoi : 19/12/2016
Réception par le Préfet : 19/12/2016
Publication : 23/12/2016



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2016-11-4-1
Séance du vendredi 16 décembre
2016

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA MDPH
POUR LA GESTION DE LA COMPETENCE TRANSPORT DES ELEVES EN
SITUATION DE HANDICAP**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSEES :

Mmes HELDERLE, PAGLIARULO.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.
Mme ORLANDI donne procuration à M. WITH.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, complétée de l'instruction gouvernementale du 22 décembre 2015 relative aux incidences de la suppression de la clause de compétence générale des départements et des régions sur l'exercice des compétences des collectivités territoriales,

VU les articles L. 242-1 à L. 242-13 du Code de l'action sociale et des familles,

VU les articles R. 213-13 à R. 213-16 du Code de l'éducation,

VU la délibération de la Commission exécutive du GIP MDPH du 12 décembre 2016,

VU l'avis favorable de la 4^{ème} Commission du 18 novembre 2016,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve la convention de partenariat entre le Département et la MDPH pour la gestion de la compétence transport des élèves en situation de handicap, jointe à la présente délibération,
- autorise le Président à la signer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité